



RÉSIDENCE SAINTE MONIQUE

**LIVRET
D'ACCUEIL
DU RESIDENT**

**RESIDENCE
EHPAD SAINTE-MONIQUE**

Adresse : 3 Chemin de Grazza, BP 40216, 07204 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 36 54 60 / Fax : 04 75 93 01 55

Mail : contact@ehpad-saintemonique.fr

site internet : www.residencesaintemonique.fr

SOMMAIRE

Informations et Description de la Résidence.....	P.2
Qu'est-ce qu'un EHPAD ?.....	P.3
La vie dans la structure	P.4
Organigramme de l'EHPAD	P.5
Les espaces	P.6
Les animations	P.7
L'entrée du résident	P.8
Charte des droits et libertés de la Personne Agée Dépendante	P.9 et 10
Droits des personnes âgées dépendantes en institution	P.11
Les tarifs	P.12
Les documents à fournir	P.13
Le trousseau	P.14
Tarifs des intervenants extérieurs	P.15

Informations et Description de la Résidence

La Résidence est composée de 3 bâtiments.

- ✚ **Le bâtiment principal** qui a bénéficié d'une importante opération de rénovation et d'extension entre 2006 et 2009 est composé de 68 chambres individuelles (20 m²) et de 9 chambres doubles (29 m²) soit une capacité d'accueil totale de 86 résidents.
- ✚ **Le bâtiment Notre Dame** dispose de 10 chambres individuelles (de 15 à 26 m²) et d'une chambre double (26 m²), pour une capacité de 12 résidents.
- ✚ **Le bâtiment Saint-Augustin** a une capacité de 5 chambres individuelles (15,5 m²) qui disposent uniquement d'un cabinet de toilette. Une salle de bain pour personne à mobilité réduite est réservée pour les résidents de ce bâtiment.

La capacité totale est de 83 chambres individuelles et de 10 chambres doubles pour accueillir 101 résidents en hébergement permanent et 2 en hébergement temporaire.

L'établissement s'est doté en 2016 de rails de transfert en plafonnier dans 25 chambres + 2 salles de bains collectives afin de faciliter la prise en charge des résidents les plus dépendants.

Cinq salons/salles à manger répartis dans les 2 bâtiments, sont dotés de climatisation et de fontaines à eau. L'accueil, ainsi que les couloirs de chaque étage du bâtiment principal sont également dotés de climatiseurs.

Une chapelle contigüe au bâtiment principal, permet d'accueillir des chorales des lectures de contes et des offices religieux.

Un parking situé à l'extérieur de la propriété permet au personnel et aux visiteurs de stationner et laisse ainsi la possibilité aux résidents de se promener dans la propriété où sont installées des tables, chaises et bancs.

Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

Définition d'EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Suite à la réforme de la tarification et la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, les maisons de retraite ou foyers médicalisés deviennent progressivement des EHPAD. Cette loi précise qu'ils doivent obligatoirement disposer d'autorisation par un arrêté conjoint du Président du Conseil Général et du Préfet du Département. Les EHPAD sont des structures médico-sociales, accueillant des personnes seules ou en couple, de plus de 60 ans (sauf dérogation), plus ou moins dépendantes.

Qu'est-ce que le projet d'établissement ?

Le **projet d'établissement** définit le cadre de référence de l'action des professionnels, du **projet** de vie et du **projet** de soin. Il définit les missions, les orientations, les valeurs sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer dans leur action quotidienne. Un exemplaire de ce projet d'établissement 2017-2021 est mis à disposition à l'accueil.

Qu'elles sont les instances décisionnelles et consultatives ?

Le Conseil d'administration :

Il valide par ses délibérations, toutes les décisions concernant le fonctionnement de l'établissement qui lui sont soumises et proposées par le Directeur de la structure. Le CA vote le budget, approuve le compte administratif et valide les projets d'investissement.

Présentation des différents responsables :

Monsieur L.CHAMBON, Directeur
Monsieur J.JULY, Président du Conseil d'Administration
Docteur B.GROSCLAUDE, Médecin Coordonnateur
Madame F.ROGIER, Infirmière Coordonnatrice

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

Il a un rôle consultatif. Il est composé de représentants de résidents, de familles, de personnels et de bénévoles. Il se réunit plusieurs fois par an. Le Conseil peut faire des propositions sur toutes questions portant sur le fonctionnement de l'établissement.

La Commission des Menus

Une commission des menus est organisée chaque semestre. Sont invités : les usagers, résidents, membres des familles, membres du personnel, cuisiniers, diététicienne, etc.... L'ensemble des personnes présentes peuvent émettre leurs souhaits et leurs attentes quant aux menus proposés.

La vie dans la structure

L'équipe soignante, conduite par le Médecin Coordonnateur ainsi que l'Infirmière Coordonnatrice, veillent scrupuleusement à apporter des soins de qualité aux résidents. Chaque résident choisit librement son médecin traitant.

Les régimes prescrits médicalement, ainsi que les goûts de chacun sont respectés.

Le Médecin Coordonnateur contribue à la qualité de la prise en charge médicale et gériatologique des résidents favorisant la coordination des actions et des soins entre différents professionnels de santé, qu'ils soient salariés ou libéraux, qui interviennent auprès des résidents.

L'Infirmière Coordonnatrice analyse, planifie, contrôle, évalue et réajuste les organisations de soins dans le respect des Bonnes Pratiques Gériatriques.

La Psychologue, dont voici les principales missions :

- Travaille sur les projets personnalisés des résidents
- A une mission d'appui auprès des résidents, mais aussi auprès des salariés
- Participation aux projets institutionnels

La Qualificienne, dont le rôle est de travailler sur la « politique qualité » de l'Etablissement.

Les Aides-Soignants aident les résidents dont l'état de santé le réclame pour la toilette et tout acte de la vie quotidienne.

La nuit, un aide-soignant ainsi qu'une veilleuse de nuit assurent la surveillance ainsi que les soins requis.

Les Agents Hôteliers participent à cette prise en charge en lien étroit avec les aides-soignants tout en assurant l'entretien quotidien des chambres.

Les Lingères ont pour mission l'entretien du linge personnel des résidents. C'est pour cela qu'il est impératif **qu'il soit marqué/cousu**.

Les Cuisiniers et les Agents Hôteliers en cuisine et en plonge, sous la responsabilité du chef cuisinier, s'efforcent de satisfaire les goûts des résidents en cuisinant les repas et participent aux commissions menu au cours desquelles chacun peut s'exprimer.

Les Agents de Maintenance sont là pour l'entretien de l'intérieur ainsi que de l'extérieur du bâtiment. Mais aussi pour veiller au respect des normes de sécurité.

Les Animatrices sont présentes 7 jours sur 7 et proposent diverses animations.

Un service Secrétariat avec :

- Une assistante de direction, un technicien administratif des ressources humaines, une secrétaire comptable, une secrétaire d'accueil.

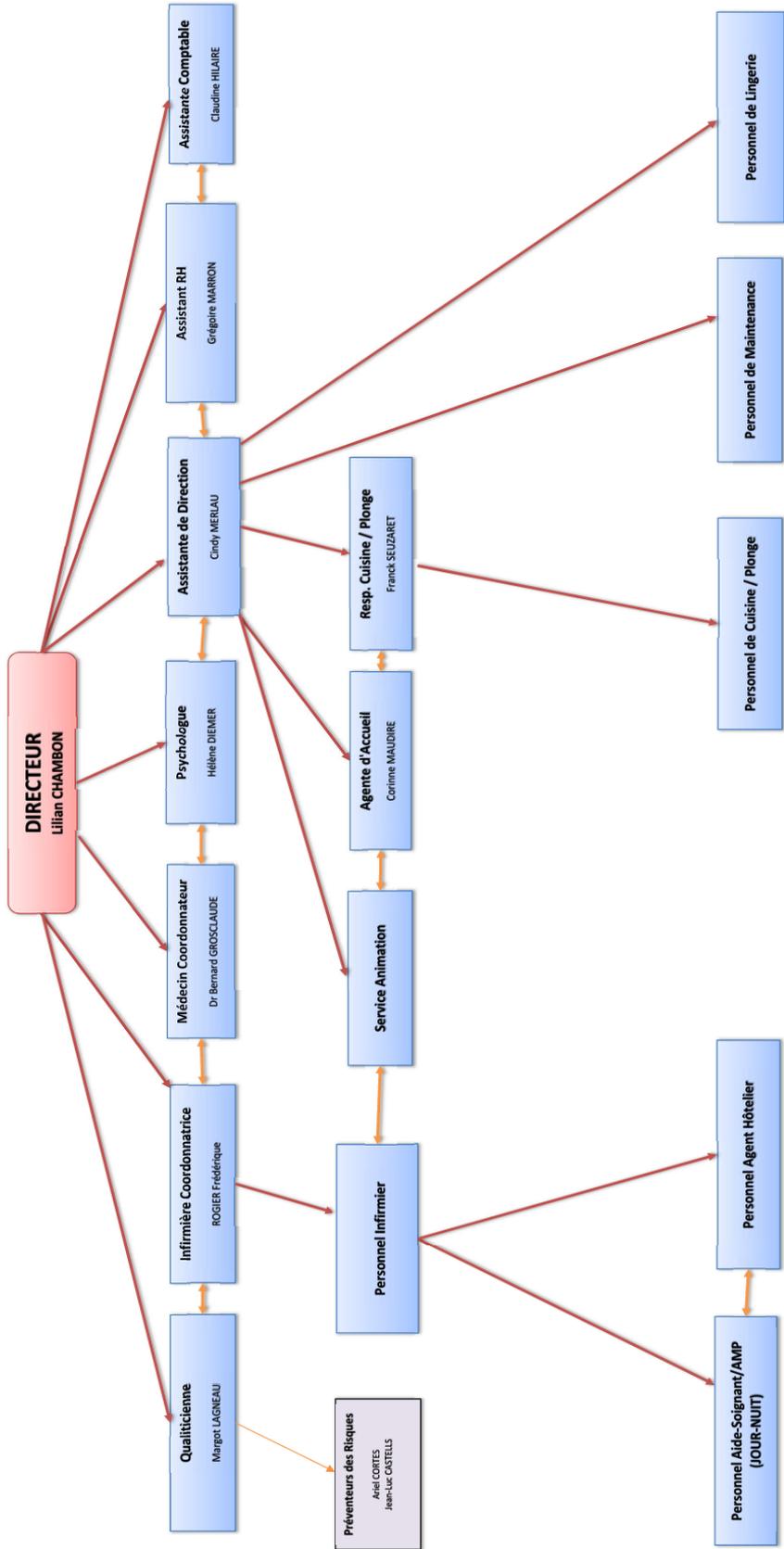
Organigramme



RÉSIDENCE SAINTE MONIQUE

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

Version : V10 Mise en application : 1 Mars 2021



↑ lien fonctionnel / organisationnel

↑ lien hiérarchique

Les espaces

Les visites sont totalement libres, il est néanmoins conseillé d'éviter les visites le matin, afin de permettre aux résidents de bénéficier des soins du personnel dans l'intimité requise pour certaine situation.

Les résidents sont libres d'aller et venir à leur guise, une protection est assurée pour les personnes souffrant de désorientation.

Les chambres :

Chaque chambre est équipée :

- D'un lit médicalisé ainsi que d'un matelas.

Le résident devra obligatoirement amener une table, une chaise et un chevet. Il pourra également amener ses effets personnels et peut demander aux personnes qui se trouvent au secrétariat de prévenir l'agent de maintenance qui fixera des tableaux, photos,... aux murs, si nécessaire, **car il est strictement interdit de fixer quoi que ce soit au mur.**

- De prises téléphoniques.

Le résident devra amener le combiné téléphonique. Il peut avoir accès à Internet en se munissant d'une clé 4G.

- D'un système d'appel malade dans chaque chambre et salle de bains.
- De rideaux, d'oreillers, de couvertures et de couvre-lits qui sont entretenus par l'Etablissement.
- Si vous souhaitez installer un système de multiprises, nous vous demandons de bien vouloir choisir le modèle « **bloc mobile de prises de courant** », **qui est le seul et unique modèle autorisé.**

Les espaces de vie commune :

Dans le bâtiment principal, au rez de chaussée bas, se trouve une grande salle à manger qui accueille les résidents pour les repas de midi et du soir.

Au rez de chaussée haut se trouve une salle à manger, dans laquelle a lieu également la plupart des animations.

Dans chaque étage se trouvent un petit salon/salle à manger.

Il y a une salle de télévision commune, et le salon de coiffure.

Dans le bâtiment Notre-Dame, il y a une salle à manger.

Dans le bâtiment Saint-Augustin se trouve également une petite salle à manger.

L'Etablissement est doté également d'un système anti-fugue pour les résidents qui déambulent.

Dans les couloirs du bâtiment principal, à l'accueil, ainsi que dans les salons, salles à manger, et la salle à manger à Notre-Dame se trouvent des climatiseurs.

A l'accueil, dans chaque salon et salle à manger se trouvent des fontaines à eau.

Les animations

Des animations sont proposées tous les jours. Voici quelques exemples d'activité :

- Lecture du journal tous les matins
- Balades et sorties extérieures
- Jeux de société
- Atelier mémoire, mots fléchés
- Lecture de contes
- Poterie, peinture
- Gymnastique
- Représentation cinématographique
- Atelier manucure
- Chant
- Repas thérapeutique
- Célébration des anniversaires chaque fin de mois.

Grâce à la Bibliothèque Départementale de Prêt de Privas, un système de prêt de livre est proposé mensuellement à chaque résident par un membre du personnel responsable de cette mission.

L'entrée du résident

Pour une demande d'entrée, il convient de procéder de la manière suivante :

- Déposer un dossier papier ou par voie électronique à l'aide du site VIATRAJECTOIRE. Ce dossier doit contenir dans un premier temps le questionnaire médical complété par un médecin, ainsi qu'une copie du dernier avis d'imposition.
- Ce dossier est étudié par le directeur, le médecin coordonnateur ainsi que l'infirmière coordonnatrice, qui émettent un avis.
- Si l'avis est favorable, nous prenons contact avec le résident/famille/tuteur, afin de les inviter à venir visiter l'Etablissement et leur remettre le dossier d'admission dans lequel se trouve plusieurs documents à compléter avant l'entrée du résident.
- Nous demandons la signature d'un contrat de séjour, dans lequel est joint un chèque de dépôt de garantie correspondant à un mois des frais d'hébergement.

Un document figurant dans ce dossier permet d'identifier les différents tarifs d'hébergement et dépendance.

Les personnes originaires du département de l'Ardèche et de la Drôme sont couvertes par la dotation dépendance globale que reçoit l'Etablissement.

Les personnes originaires d'autres départements (ou domiciliés dans le département de l'Ardèche/Drôme depuis moins de 5 ans) doivent déposer une demande d'APA auprès de leur département d'origine.

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

Article I : Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II : Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III : Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et participer à la vie de la société.

Article IV : Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V : Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI : Valorisation de l'actualité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article VII : Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII : Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX : Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X : Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI : Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et sa famille.

Article XII : La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII : Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article XIV : L'information : meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé de difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Droits des personnes âgées dépendantes en Institution

1. Tout résident doit bénéficier des dispositions de la Charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes.
2. Nul ne peut être admis en institution sans une information et un dialogue préalable, et sans son accord.
3. Comme tout citoyen adulte : la dignité, l'identité et la vie privée du résident doivent être respectées.
4. Le résident a le droit d'exprimer ses choix et ses souhaits.
5. L'institution devient le domicile du résident. Il doit y disposer d'un espace personnel.
6. L'institution est au service du résident. Elle s'efforce de répondre à ses besoins et de satisfaire ses désirs.
7. L'institution encourage les initiatives du résident. Elle favorise les activités individuelles et développe les activités collectives (intérieures ou extérieures) dans le cadre d'un projet de vie.
8. L'institution doit assurer les soins infirmiers et médicaux les plus adaptés à l'état de santé du résident. S'il est nécessaire de donner des soins à l'extérieur de l'Etablissement, le résident doit être préalablement informé.
9. L'institution accueille la famille, les amis, ainsi que les bénévoles, et les associe à ses activités. Cette volonté d'ouverture doit se concrétiser par des lieux de rencontre, des horaires de visite souples, des possibilités d'accueil pour quelques jours et par des réunions périodiques avec tous les intervenants.
10. Après une absence transitoire (hospitalisation, vacances, ...), le résident doit retrouver sa place dans l'institution.
11. Tout résident doit disposer de ressources personnelles. Il peut notamment utiliser librement la part de son revenu qui lui reste disponible.
12. Le droit à la parole est fondamental pour tous les résidents.

Les tarifs

Tarifs journaliers 2021 des personnes domiciliés dans le département de l'Ardèche, de + de 60 ans

Chambre individuelle	58 €
Chambre double	49 €
+ Ticket modérateur	5.85 €
Résidents de – de 60 ans	73.28 €

Tarifs journalier 2021 des personnes + de 60 ans, domiciliés hors département Ardèche (ou résidant depuis – de 5 ans en Drôme/Ardèche)

Tarifs HEBERGEMENT	
Chambre individuelle	58 €
Chambre double	49 €
Tarifs DEPENDANCE	
GIR 1 et 2	21.73 €
GIR 3 et 4	13.79 €
GIR 5 et 6	5.85 €

Les documents à fournir

Dans un premier temps, les documents à compléter qui se trouvent dans les annexes :

- Les renseignements administratifs
- Le document qui nous permettra de mieux connaître la personne accueillie
- Le certificat médical, avec la grille AGGIR, complétés par le médecin traitant (ou médecin qui suit la personne actuellement)
- Une copie du dernier avis d'imposition.

Lorsque l'entrée du résident est validée, il faut ramener (ou envoyer par mail ou par voie postale) les documents suivants au secrétariat dès que possible :

- Une photocopie de la carte d'identité
- Une photocopie du livret de famille
- Une photocopie de l'attestation d'assurance maladie, ainsi que de la carte vitale.
- Une photocopie de l'attestation mutuelle (ou signaler au secrétariat si le résident ne bénéficie pas de mutuelle)
- Les justificatifs des caisses de retraite
- Un relevé d'identité bancaire pour le prélèvement des factures
- Une copie de la dernière ordonnance en cours

Pour les personnes qui résident hors du département Drôme/Ardèche (ou vivent dans ces 2 départements depuis moins de 5 ans) :

- Faire une demande APA auprès du département de l'ancien lieu de domicile.

Rappel :

- **Le linge du résident doit être MARQUE/COUSU de son nom, et prénom.**
- **Meubler la chambre (sauf lit médicalisé et matelas qui sont fournis), il faut amener un chevet, une table et une chaise, télévision et téléphone si besoin....**
- **Bien se renseigner si le médecin traitant du résident se déplace au sein de l'Etablissement pour les visites, sinon, il faut trouver un autre médecin traitant.**

Le trousseau

FEMMES	HOMMES
7 culottes	7 slips
7 chemises de corps en coton	7 tricot de corps
7 combinaisons (si besoin)	6 pantalons
6 robes, jupes ou pantalons, hauts (pulls, tee-shirts, sweats...)	5 chemises ou polos
3 gilets	3 pulls
5 chemises de nuit coton souple	1 gilet
2 paires de chaussures d'hiver	1 manteau hiver + été
2 paires de chaussures d'été	4 pyjamas
2 paires de pantoufles	2 robes de chambre
2 robes de chambre	1 peignoir de bain (si besoin)
1 peignoir de bain (si besoin)	2 paires de chaussures hiver
1 manteau ou veste hiver + été	2 paires de chaussures été
5 paires de bas/collants (si besoin)	2 paires de pantoufles
5 paires de chaussettes	7 paires de chaussettes
6 serviettes de table	6 serviettes de table
Chapeau/casquette	Chapeau/casquette
Foulard/écharpe	Echarpe
Lunettes de soleil	Rasoir électrique ou non (prévoir des lames)

LE LINGE DOIT ETRE MARQUE/COUSU

Nécessaire de toilette :

- Gel douche, shampoing, savonnette, brosse à cheveux, brosses à dents, (brosse à appareil dentaire si nécessaire), (produit à coller les dentiers si nécessaire), (produit bain bouche si nécessaire), dentifrice.
- Panier en plastique à poser sur le plan de la salle de douche (afin de ranger les produits de beauté)
- Gobelet en plastique
- Porte savon
- 1 lampe de poche

Un sac en cas d'hospitalisation

L'Etablissement assure l'entretien du linge personnel et des vêtements personnels. Le linge délicat (Damart, laine, soie...) ne peut être entretenu par l'Etablissement.

Tarifs des intervenants extérieurs

COIFFEUSES A DOMICILE

Services	MARGAUX Coiffure Saint-Privat 06 79 96 08 34	Corinne PAILHES Fons 06 22 40 51 29
Shampoing/brushing	21 €	20 €
Shampoing/coupe/brushing	31 €	28 €
Shampoing/mise en pli	21 €	21 €
Shampoing/coupe/mise en pli	31 €	30 €
Shampoing/coupe/permanente/brushing ou mise en pli	56 €	52 €
Shampoing/coupe/couleur/brushing	52 €	48 €
Shampoing/coupe/couleur/mise en pli	52 €	48 €
Coupe hommes	17 €	14 €
Soins	4 €	
Mousse	offert	

PEDICURES A DOMICILE

Services	Mme ANDRIEUX 06 45 61 38 38 Les 1ers lundis du mois	Mme WAUQUIER Virginie Labégude 06 07 40 97 85 Les 2è mardis du mois
Soins complets des pieds	28 €	32 €

ESTHETICIENNE A DOMICILE

Services	Mme Hélène COQUE-DEQUEANT Vesseaux 06 88 78 64 15 (1 jeudi par mois)
Sourcils	7 €
Lèvres	5 €
Visage	10 €
Manucure	10 €



RÉSIDENCE SAINTE MONIQUE

**LIVRET D'ACCUEIL
DU RESIDENT
ANNEXES**

**RESIDENCE EHPAD
SAINTE-MONIQUE**

Adresse : 3 Chemin de Grazza, BP 40216, 07204 AUBENAS Cedex
Tel : 04 75 36 54 60 / Fax : 04 75 93 01 55
Mail : contact@ehpad-saintemonique.fr
site internet : www.residencesaintemonique.fr

SOMMAIRE

1^{ère} fiche de renseignements administratifs.....	P.1
Document pour apprendre à mieux connaître la personne accueillie.....	P.2 à 5
Questionnaire médical	P.6 et 7
Grille AGGIR	P.8

1^{ère} fiche de renseignements administratifs

Nom du résident : Nom de jeune fille

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

Situation familiale : Marié(e) Veuf(ve) Célibataire

Ancienne profession :

Adresse actuelle :

.....
.....

Coordonnées des familles/tuteur/proche

Nom, prénom Lien :

Adresse :

Téléphones :

Adresse mail :

Nom, prénom Lien :

Adresse :

Téléphones :

Adresse mail :

Nom, prénom Lien :

Adresse :

Téléphones :

Adresse mail :

Histoire et habitudes de vie du résident

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

IDENTITÉ DU RÉSIDENT

Lieu de naissance :

Téléphone portable :

Date d'entrée dans l'EHPAD :

Motif de l'admission en EHPAD :

.....

Provenance : Domicile Maison Appartement
 Autres (ex : structure hospitalière)

Protection juridique : Aucunes Curatelle Tutelle

Identités et coordonnées du tuteur ou curateur :

.....

.....

Identités et coordonnées de la personne de confiance :

.....

.....

ENVIRONNEMENT FAMILIAL

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e)
 Séparé(e) Pacsé(e) Vie maritale Remariage

Nombre d'enfants :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Téléphone

Parcours de vie durant l'enfance et l'adolescence :

Profession du père :

Profession de la mère :

Nombre de frères et sœurs :

Lieu et habitation pendant l'enfance :

Loisirs, occupations pendant l'enfance :

.....

Evènements marquants (familiaux, médicaux, sociaux...) :

.....

.....

.....

Parcours de vie durant la vie adulte :

Profession principale exercée :

Autres professions exercées :

Quelles étaient vos occupations favorites ?

.....

.....

Quels voyages avez-vous fait ?

.....

.....

Evènements marquants (familiaux, médicaux, sociaux...) :

.....

.....

.....

HABITUDES ALIMENTAIRES

Aliments préférés :

-

-

-

-

Non goûts :

-

-

-

Texture :

Normale

Hachée

Mixée

Hydratation :

- Normale Gazeuse Gélifiée

Allergies ou intolérances alimentaires :

.....
.....

Régime alimentaire prescrit médicalement ?

- Sans sucre Sans sel Autres

Remarques particulières à propos des repas ou de l'alimentation en général :

.....
.....
.....

REPOS ET SOMMEIL

Heure du lever :

Heure du coucher :

Sieste : Oui Non

Regarde la télévision avant de se coucher : Oui Non

Sommeil régulier : Oui Non

Se lève la nuit : Oui Non

Pour quel motif ?

HYGIENE CORPORELLE ET ESTHETIQUE

Faites-vous votre toilette seul(e) ?

- Seul Avec aide partielle Avec aide totale

Combien de fois par semaine :

Douche : Oui Non

Combien de fois par semaine :

Toilette au lavabo : Oui Non

Combien de fois par semaine :

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

Etes-vous : Droitier Gaucher

Déplacement :

- Seul : Oui Non

- Matériel utilisé pour se déplacer (fauteuil, canne etc...) :
- Avez-vous déjà fait des chutes ? Oui Non

AUTRES APPAREILLAGES

Troubles de l'audition : Oui Non

Si oui : Oreille droite Oreille gauche

Port d'un appareil auditif ? Oui Non

Gère seul(e) son appareil auditif Oui Non

Troubles de la vision : Oui Non

Port de lunettes : Oui Non

Port d'appareils dentaires :

- Oui : Bas Haut
- Non

VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Quelles activités souhaiteriez-vous continuer au sein de l'établissement ?

.....

.....

.....

Appréciez-vous d'être seul(e) ?

- Oui Non A certains moments de la journée

Religion :

Souhait de participer à la messe : Oui Non

Autres renseignements susceptibles de compléter ce questionnaire d'habitudes de vie et qu'il serait important de connaître avant votre entrée dans la résidence :

.....

.....

.....

.....

Questionnaire médical en vue d'une admission en EHPAD

A compléter par le médecin traitant (ou un médecin qui suit actuellement la personne)

Renseignements du patient :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse actuelle :

ANTECEDENTS MEDICAUX

	OUI	NON	Observations
Accident vasculaire cérébral			
Insuffisance cardiaque			
Cardiopathie ischémique			
H.T.A			
Artérite			
Maladie Thromboembolique			
Insuffisance respiratoire chronique			
Insuffisance rénale chronique			
Diabète insulino-dépendant			
Diabète non insulino-dépendant			
Tuberculose récente			
Néoplasie			

Chirurgicaux :

.....

Autres antécédents importants :

.....

ETAT ACTUEL

Poids : Taille :

- Appareil cardio-vasculaire :
- Appareil pleuropulmonaire :
- Système nerveux :
- Appareil digestif :
- Appareil génito-urinaire :
- Appareil locomoteur :
- Escarres (localisations) :
- Organes des sens : Vue : bonne mauvaise appareillée
 Ouïe : bonne mauvaise appareillée
- Denture : bonne mauvaise appareillée
- Perte d'appétit récente (moins de 3 mois) : Oui Non
- Perte de poids récente : Oui Non
- Si oui, combien ?

ETAT PSYCHIQUE

- Affaiblissement des fonctions intellectuelles : Non Léger Important
- Langage :
- Mémoire :
- Sommeil : - satisfaisant : Oui Non
- somnifère : Oui Non
- Agitation nocturne : Oui Non
- Agitation, agressivité :
- Dépression, inertie :
- Idées délirantes :

Y-a-t-il une affection en cours :

Depuis quelle date ?

HOSPITALISATION EN COURS

MEDICAMENTS	MATIN	MIDI	SOIR	AURES

Autres :

L'intéressé est-il indemne de toute affection contagieuse et peut-il sans danger pour lui-même et pour son entourage vivre en collectivité : Oui Non

Nom et Adresse du Médecin Traitant :

.....

Fait à :

Le :

Signature et cachet du Médecin :

GRILLE A.G.G.I.R

Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources

Nom : Prénom : Date :

VARIABLES DISCRIMINANTES

Variables	Sous variables	A	B	C
1. Transferts Se lever, se coucher, s'asseoir				
2. Déplacements à l'intérieur Avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant				
3. Toilette Concernant l'hygiène corporelle	Haut			
	Bas			
4. Elimination Assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale	Urinaire			
	Fécale			
5. Habillage S'habiller, se déshabiller, se présenter	Haut			
	Moyen			
	Bas			
6. Cuisine Préparer ses repas et les conditionner pour être servis				
7. Alimentation Manger les aliments préparés	Se servir			
	Manger			
8. Suivi du traitement Se conformer à l'ordonnance du médecin				
9. Ménage Effectuer l'ensemble des travaux ménagers				
10. Alerter Utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme				
11. Déplacements à l'extérieur A partir de la porte d'entrée sans moyens de transport				
12. Transport Prendre et/ou commander un moyen de transport				
13. Activités du temps libre Activités sportives, culturelles, sociales, de loisir ou de passe-temps				
14. Achats Acquisition directe ou par correspondance				
15. Gestion Gérer ses propres affaires, son budget, ses biens				
16. Orientation Se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux	Dans le temps			
	Dans l'espace			
17. Cohérence Conserver et/ou se comporter de façon sensée	Communication			
	Comportement			

LEGENDE :

A = Fait seul totalement, habituellement et correctement

B = Fait partiellement

C = Ne fait pas